

COMMUNE DE MONTBOUCHER

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 9 OCTOBRE 2020

Présents : Estelle Aaufaure, Thomas Buisson, Murielle Chlebowski, Céline Coulaud, Laurence Coulaud, Goulven Duboeuf, Laurent Echard, Marc Ferrand, Laurence Landrevie, Claude Skrzypczak, Jean-Marc Vellard.

Absents : -

Secrétaire de séance : Thomas Buisson

1. 1. Multiservices des Brutisses :
 - a) Attribution d'un marché pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en multi-services de proximité (bar, restaurant, épicerie avec logement). Lot 1 – Maçonnerie Démolition Désamiantage. AVENANT 4 : Le Maire fait part au Conseil Municipal de modifications à apporter aux devis du Lot 1 – Maçonnerie Démolition, Désamiantage. En effet, la crise sanitaire actuelle a amené à réfléchir sur la pertinence des plans actuels du restaurant et il est proposé de créer une ouverture entre les salles de restaurant et de l'épicerie pour pouvoir accueillir les clients du restaurant dans le respect du protocole sanitaire. Par ailleurs, il propose de réduire les coûts d'enduits de la façade au vu de la qualité des pierres découvertes lors de la phase de préparation du mur. Le montant de l'avenant s'élève à 959,42 € HT. Vote : 7 voix pour, 4 abstentions (Buisson, Duboeuf, Echard, Ferrand).
 - b) Attribution d'un marché pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en multi-services de proximité (bar, restaurant, épicerie avec logement). Lot 7 – Plâtrerie, Peinture. AVENANT 1 : Le Maire fait part au Conseil Municipal de modifications à apporter aux devis du Lot 7 – Plâtrerie Peinture. En effet, des dépenses imprévues ont fait surface suite à des erreurs de mètres par la maîtrise d'oeuvre , ainsi qu'à des erreurs d'appréciation dans les techniques de pose. Le montant de l'avenant s'élève à 1 166,11 € HT. Vote : 6 voix pour, 2 voix contre (Duboeuf, Ferrand), 3 abstentions (Aaufaure, Buisson, Echard).

- c) Attribution d'un marché pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en multi-services de proximité (bar, restaurant, épicerie avec logement). Lot 2 – Charpente, Ossature bois. AVENANT 2 : Le Maire fait part au Conseil Municipal de modifications à apporter aux devis du Lot 2 – Charpente- Ossature bois. En effet, l'escalier extérieur en bois a été supprimé du lot. Le montant de l'avenant s'élève à - 3 180,00 € HT. Vote : 11 voix pour./...
- d) Attribution d'un marché pour le projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en multi-services de proximité (bar, restaurant, épicerie avec logement). Lot3 – Couverture. AVENANT 1 : Le Maire fait part au Conseil Municipal de modifications à apporter aux devis du Lot 3 – Couverture. En effet, il serait judicieux de remplacer la couverture en polycarbonate de la terrasse par une couverture en tuiles et velux pour un apport de lumière supplémentaire. Le montant de l'avenant s'élève à 3 799,82 € HT. Vote : 11 voix pour.
- e) Situation financière et juridique : plusieurs membres du Conseil Municipal s'inquiètent de la situation globale du projet. Au vu de la crise sanitaire actuelle qui rend incertaine la finalité même du projet, au vu des nombreuses défaillances techniques du maître d'œuvre qui ont des répercussions financières sur le marché, et considérant que les services de la Préfecture n'ont pas encore rendu de rapport sur la visite du 11 août 2020 de Monsieur Nury, il est envisagé de faire une demande de conseil juridique auprès de la compagnie d'assurances de la commune.
- f) Assainissement : le SPANC a effectué une visite le 17 septembre 2020 et préconise une fosse septique de 8000 L, commune au logement et commerce. En attente du rapport.
- g) Aménagement du parking et de la circulation aux abords du bâtiment des Brutisses : Deux paysagistes ont été contactés pour l'étude : Madame Villeneuve-Bergeron (St Priest Thaurion) et Monsieur Nicolas Besse (Arnac-Pompadour). En attente de leur retour.
- h) Débroussaillage à l'arrière du bâtiment : les travaux sont en cours, une ancienne pêcherie a été découverte.
2. Eco-hameau « Les Châtaigneraies » - Fixation du prix de vente des lots : Les travaux de viabilisation de l'éco-hameau sont en voie d'achèvement. Il convient donc de déterminer le prix de vente des lots en

vue de leur commercialisation. Le montant de l'opération s'élève à 93 440.27 € TTC pour une superficie à commercialiser de 6 014.00 m² (8 lots), ce qui correspond à un prix de revient de 15.54 € TTC. Après analyse du marché local de l'immobilier, le Maire propose de vendre les lots viabilisés au prix de 12,00 € le m² T.T.C. Vote : 11 voix pour.

3. Décisions modificatives – Budget 2020 :

- a) Un virement de crédits est nécessaire pour le remboursement du capital des emprunts du SIVOM pour un montant de 1642,17 € TTC et un second virement de crédits est nécessaire pour le remboursement des intérêts des emprunts du SIVOM pour un montant de 435,78 € TTC. Vote : 11 voix pour.
- b) Un virement de crédits de 500,00 € est nécessaire pour l'achat d'une tablette en inox pour la cantine (prix 699,60 € TTC). Vote : 11 voix pour.

../...

4. Commission Environnement : compte-rendu en annexe.

De plus, un rendez-vous est prévu le 16 octobre 2020 avec l'entreprise Mondy et l'animateur forestier de la Communauté de Communes M. Loncle pour discuter de la remise en état du chemin de Magnat.

5. Commission Affaires Sociales : compte-rendu en annexe.

6. Ressources Humaines :

a) Compte-rendu de la commission en annexe.

b) Création au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent. Communes de moins de 1000 habitants.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide la création, à compter du 1^{er} décembre 2020, d'un emploi permanent d'agent des interventions techniques polyvalent en milieu rural, dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie C, à temps complet. Monsieur le Maire est chargé de la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de gestion et du recrutement de l'agent, et est habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

7. Création d'un site internet pour la commune : Le Maire propose à l'assemblée de créer un site internet pour la commune. Après consultation de la Commission « Communication », il propose de retenir la solution conçue par l'Association des Maires Ruraux de France : Campagnol.fr, pour

un tarif de 220 € TTC par an. Vote : 11 voix pour.

8. Subvention accordée au titre des recettes procurées par le relèvement du tarif des amendes de Police - Dotation 2019 : le Maire informe le Conseil Municipal d'un projet de fourniture de signalisation. Le montant du devis s'élève à 597,14 € hors taxes. Cette dépense peut être financée à hauteur de 62,67 % par les amendes de Police. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'estimation proposée et sollicite, auprès du Conseil Départemental, une subvention de 374 €.
9. Questions diverses :
 - a) Forêt : Marc Ferrand fait un bref compte-rendu de l'assemblée générale de l'association interdépartementale des communes forestières du Limousin. Les problèmes soulevés sont les coupes rases et les scolytes qui tuent notamment les épicéas. Il y aura un recensement à faire des pêcheries et des forêts communales.
 - b) Eglise : une demande est faite pour que la piéta, qui était chez M. et Mme Mornet aux Bourdeix et qui est dorénavant conservée au premier étage de la mairie, soit installée dans l'église. De plus, il faut bâcher le toit à l'arrière car il y a des infiltrations.
 - c) Recensement des croix de la communes : Monsieur Claude Royère est intéressé par ce projet, il devra se mettre en contact avec la commission Environnement.
../...
 - d) Ancien presbytère : il y a une fuite dans les communs. L'agent technique ira voir s'il s'agit du velux.
 - e) Ecole : Madame Landrevie propose d'acheter des sèche-mains électriques, vu le montant des dépenses de papier absorbant ; ils seraient vite amortis. Le Conseil Municipal ne donne pas suite.
 - f) Cimetière : le toit de l'abri est à refaire.
 - g) Courrier de Monsieur Massonneau de Sargnat : un rendez-vous est à prévoir avec la commission Travaux pour discuter des problèmes de regards d'eau pluviale.
 - h) Commissions thématiques communautaires : Les membres volontaires du Conseil municipal ont été inscrits aux différentes commissions proposées par la com-com. Estelle Aufaure et Laurent Echard à la Commission «Accueil,

attractivité et tourisme» (Pôle Développement économique) et à la Commission «Chemins de randonnée» (Pôle Environnement), Marc Ferrand à la Commission «Espaces naturels, rivières et forêts» (Pôle Environnement), Marc Ferrand et Claude Skrzypczak à la Commission «Eau potable et assainissement» (Pôle Environnement). Madame Landrevie souhaite également s'inscrire à la commission «Déchets».

- i) Energies renouvelables : plusieurs entreprises ont contacté la commune pour des projets éoliens, photovoltaïques... La commune va prendre contact avec le CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) pour un appui technique.
- j) Prévention des risques : Monsieur Echard évoque les récents évènements climatiques qui ont impacté la vallée de la Vésubie et laissé des maires dans la détresse. Il demande si l'on peut élaborer un plan de prévention des risques. La Préfecture sera contactée pour la procédure à mettre en place.

La séance est levée à 23h45.

Signatures des membres de l'assemblée délibérante :